

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2014

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 3 juin 2014, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Bérengère de REYNIÈS
Mme Catherine LECUYER
M. Marc PACHECO
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

M. Grégoire GAUGER (pouvoir à M. Vincent BALADI)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Bérengère de REYNIÈS)
M. François LEBEL (pouvoir à Mme Catherine LECUYER)
Mme Eve DESBONNETS (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

Ordre du jour

082014014

Désignation du secrétaire de séance

082014015

Approbation du compte rendu du CA du 13 mai 2014

082014016

Délégation du conseil d'arrondissement au Maire du 8^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

2014 DVD 1051

Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots). Modalités de passation.

2014 DDEES 1047

Deux kiosques culturels et touristiques éphémères (4^e et 8^e) - Convention d'occupation du domaine public pour leur exploitation.

2014 DAC 1190

Subventions de 930.000 euros et conventions avec 33 sociétés et 1 association.

2014 DVD 1007

Digues parisiennes de protection contre les crues de la Seine; Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.

2014 DAC 1113

Subventions de 56.130 euros à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2014 DEVE 1028

Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy, 21, rue Fournier à Clichy-la-Garenne (92).

2014 DASCO 1004

Subventions de 1.860.573,12 euros et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

QMA82014001

Question orale de Madame BARLIS relative au fonctionnement de la commission d'attribution des logements sociaux sur le quota du Maire du 8^e arrondissement.

VMA82014004

Vœu déposé par Mme Corine BARLIS relatif à la salle du conseil d'arrondissement.

VMA82014005

Vœu déposé par Mme Corine BARLIS relatif à l'utilisation de carafes et d'eau de Paris lors des conseils d'arrondissement.

VMA82014006

Vœu déposé en cours de séance par Mme Jeanne d'HAUTESERRE relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose au conseil d'arrondissement d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 13 mai 2014 et demande s'il y a des remarques.

Concernant le projet de délibération DVD 1028 « Extension du tramway T3 à pont Garigliano et à Nation », M. Charles BEIGBEDER demande que soit ajoutée à la page 6 du compte rendu, son opposition catégorique à toute extension du tramway dans Paris.

Sous réserve de cette rectification, le compte rendu de la séance du mardi 13 mai 2014 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délégation du conseil d'arrondissement au Maire du 8^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Par la délibération 2014 DUCT 1003, le conseil de Paris a donné délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Depuis cette date, les conseils d'arrondissement sont donc autorisés à préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée dans les limites fixées par l'article 28 du code des marchés publics. Sont exclues de cette délégation les opérations de travaux programmées, au sens de l'article L.2511-36 du code général des collectivités territoriales, au budget général de la ville de Paris.

L'article L.2511-22 3^e alinéa du code général des collectivités territoriales prévoit en outre que le Maire d'arrondissement peut, pour l'application de ces dispositions recevoir délégation du conseil d'arrondissement dans les conditions fixées à l'article L.2122-22.

En conséquence, Mme d'HAUTESERRE demande au conseil d'adopter cette délibération afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés (de fournitures, de services et de travaux non programmés au sens de l'article L.2511-36 du code général des collectivités territoriales) passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics et liés à l'exécution des dépenses inscrites à l'état spécial du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE souligne que lors de chaque changement de mandature, cette délibération doit être votée. Elle rappelle que sous la précédente mandature, trois marchés à procédure adaptée ont été passés dans le 8^e arrondissement - traiteur, boissons et journal- et que la passation de ces marchés répond aux besoins spécifiques de la mairie tout en étant sur le plan économique plus intéressante que de faire appel aux marchés de la ville de Paris.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement **ADOPTÉ** ce projet de délibération.

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens, à la passation de marché de travaux (13 lots) et aux modalités de passation.

Mme d'HAUTESERRE précise que la direction de la voirie et des déplacements, en charge de l'entretien des chaussées et des trottoirs, utilise douze marchés à bons de commande correspondant à des lots géographiques. Ces travaux concernent les remises en état ponctuelles de revêtements de surface de chaussées ou trottoirs dégradés, les poses, déposes ou déplacements de mobiliers urbains, les réfections des revêtements de surface des trottoirs ou chaussées, les réfections de

revêtements en asphalte des cours d'établissements scolaires municipaux. Les marchés actuels ont été notifiés en décembre 2012 pour une durée de deux ans reconductible une fois.

Il s'agit donc de renouveler ces marchés pour 2015 et les années suivantes, et également d'optimiser les coûts, d'élargir le champ concurrentiel tout en tenant compte des contraintes techniques et d'exécution des travaux qui varient selon les arrondissements. Ainsi, une consultation sur appel d'offres va être engagée, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé. Le montant des commandes varie selon les lots ; pour le 8^e, le montant minimum est de 3 000 000 d'euros, le montant maximum de 12 000 000 d'euros.

Monsieur BEIGBEDER s'interroge sur l'existence pour ce type de marchés d'un seuil minimum de commande.

Mme PEYREL informe Madame le Maire que la présence dans de nombreux marchés publics de montant maximum et minimum permet aux opérateurs économiques qui répondent à un appel d'offre, d'estimer plus précisément le niveau de mobilisation de leur outil de production, et ainsi d'offrir un prix économiquement plus avantageux.

Mme BARLIS rappelle que l'application proposée dans le site internet www.paris.fr « dans ma rue » permet aux riverains de signaler des problèmes de voirie et ainsi, de permettre aux services de la ville d'être plus réactifs.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à deux kiosques culturels et touristiques éphémères (4^e et 8^e) ainsi que la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour leur exploitation.

Chaque année, la ville de Paris autorise l'installation de kiosques d'informations touristiques éphémères sur des sites prestigieux. Pour l'année 2013, il a été décidé de confier à la société Le Kiosque Théâtre, du 2 mai au 31 décembre 2013, l'exploitation de deux kiosques éphémères situés sur l'avenue des Champs-Élysées - 14 Rond- Point des Champs-Élysées - et sur le parvis de Notre Dame (4^e). Cette société bénéficie depuis le 1^{er} juin 2004, d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de deux kiosques théâtre, qui est arrivée à échéance le 31 mai 2012.

Pour l'année 2014, un appel à propositions a été lancé pour l'exploitation du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 des deux kiosques culturels mentionnés ci-dessus. La commission de présélection a retenu la candidature de la société Le Kiosque Théâtre. Ces kiosques seront mis à la disposition de la société Le Kiosque Théâtre par la société Médiakiosk, concessionnaire de la ville de Paris, chargée de l'installation et de l'entretien des kiosques à journaux. La société Le Kiosque Théâtre versera une redevance à la ville de Paris sur la base de 10% du chiffre d'affaires.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

7°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de subventions de 930.000 euros et de conventions avec 33 sociétés et 1 association.

Dans un contexte concurrentiel difficile, la ville de Paris subventionne 34 établissements cinématographiques gestionnaires de 40 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dont 3 salles pour le 8^e arrondissement. En 2014, l'aide de la Mission cinéma est de 930.000 euros pour les 40 salles indépendantes. Pour le 8^e arrondissement, le cinéma le Balzac percevra une subvention de 45.000 euros dont 5.000 euros au titre de ses activités musicales, le Lincoln 15.000 euros et le Pasquier Saint-Lazare 10.000 euros.

Mme DUVERGER rappelle que ces salles de cinéma ont bénéficié l'an passé de subventions pour rendre accessible les locaux aux personnes handicapées et pour mettre en œuvre la transition numérique. Cette année, la délibération proposée attribue des subventions de fonctionnement afin que les cinémas d'art et essais puissent proposer une programmation diversifiée. Elle ajoute que ces subventions constituent une faible part des budgets prévisionnels de ces établissements.

Mme BARLIS se félicite qu'un cinéma d'art et essai supplémentaire ait été subventionné cette année par la ville de Paris.

M. BEIGBEDER demande que la répartition des subventions soit attribuée au prorata du nombre de ventes faites par chaque cinéma au cours de l'année précédente. Il demande communication par la Direction des affaires culturelles du nombre d'entrées des cinémas subventionnés. Il ajoute que l'attractivité exercée par le public doit être considérée comme

un critère de référence pour l'attribution de subventions, ce qui permet d'éviter le subventionnement d'établissements culturels élitistes. Afin d'être plus proche des aspirations locales et de respecter les libertés de chacun, M. BEIGBEDER souhaite laisser au citoyen le choix de l'activité qu'il désire voir subventionner. En ce sens, le meilleur système de fléchage des subventions consiste donc à les attribuer au prorata des succès enregistrés dans le public par les différentes offres culturelles. C'est aussi un moyen de créer une saine émulation entre les établissements culturels.

Mme BARLIS ne souhaite pas attribuer des subventions au prorata des places vendues. Elle souligne que la création de projets culturels détermine dans un grand nombre de cas l'octroi de subventions ; dans le 8^e arrondissement, le cinéma le Balzac, grâce à une subvention, a pu mettre en place un projet culturel et ainsi pu développer ses moments musicaux.

Mme BOYER CHAMMARD insiste sur le fait que si les subventions sont distribuées au prorata des places vendues, cela réduirait l'offre culturelle et la diversité des films présentés.

M. PACHECO estime que la qualité d'une activité culturelle n'est pas corrélée à sa fréquentation et utiliser ce seul critère à l'attribution de subventions serait réducteur.

Mme DUVERGER souligne que la diversité des films proposés par les cinémas indépendants est une spécificité essentielle de l'offre culturelle parisienne et française et que certains longs-métrages non diffusés dans des salles de cinéma plus commerciales connaissent dans les cinémas d'art et essais des succès importants.

M. BALADI évoque le cinéma Saint-Lazare Pasquier qui est l'unique représentant des cinémas d'art et essai dans ce quartier du 8^e et dont la programmation est de qualité.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

8°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux digues parisiennes de protection contre les crues de la seine ainsi que le marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.

A Paris, 31 km de digues et murs de quais, protègent la capitale des crues de la Seine. En application de la législation en vigueur, notamment le décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et à la demande de la préfecture de la région d'Île de France, la ville de Paris doit réaliser des études sur l'ensemble de ses digues de protection ainsi que la production de divers documents tels que des dossiers et consignes écrites des ouvrages, des rapports de visites techniques, des diagnostics de sûreté, des rapports de surveillance...

La ville de Paris ne disposant pas des compétences suffisantes pour obtenir l'agrément à la réalisation de ces études et documents, a lancé un marché objet dont le but est de connaître les points forts et les faiblesses des ouvrages de protection en cas de crue. Le montant de ce marché, dont la durée est fixée à 18 mois, s'élève à 300.000 euros TTC.

M. BEIGBEDER demande pourquoi les services de la ville ne peuvent pas réaliser ces études.

Mme BARLIS répond qu'il y a une obligation légale qui impose la désignation d'un organisme indépendant et agréé pour réaliser ces études.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

9°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente un projet de subventions de 56.130 euros à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) regroupe 371 121 adhérents. Chaque arrondissement de Paris abrite l'un de ces comités et un comité départemental assure la synthèse des actions des comités installés dans les arrondissements de Paris où 5 000 adhérents sont recensés.

Le projet de subvention de 56.830 euros se compose en deux parties : 36.850 euros au comité départemental et le reste pour les comités des arrondissements (1 100 euros de subvention de fonctionnement pour le 8^e). M. BALADI rappelle que le budget global de la section du 8^e est de 2900 euros et que les Comités d'arrondissement participent aux cérémonies du monde combattant et assurent généralement une permanence.

M. BEIGBEDER souligne que la FNACA est proche du parti communiste français et que cette fédération a obtenu, contrairement à l'avis d'autres associations d'anciens combattants, que la date du 19 mars commémore la fin de la guerre d'Algérie. Il propose ainsi de répartir à parité la subvention de 56.130 euros entre la FNACA et l'UNC (union nationale des combattants).

Mme BARLIS insiste sur le fait que l'attribution de subventions aux associations ou fédérations des anciens combattants doit être votée par les élus de l'arrondissement sans esprit de polémique vu les services rendus par ces personnes à la nation. Elle ajoute que le débat sur la date du 19 mars a été tranché par le législateur. Elle regrette enfin l'absence de prises de paroles officielles des élus lors des commémorations.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Corine BARLIS, pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE).
- Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (M. Charles BEIGBEDER).

10°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy, 21, rue Fournier à Clichy-la-Garenne (92).

Dans ce projet de délibération, il s'agit d'autoriser la Société de Distribution de Chaleur de Clichy d'exploiter des installations de combustion situées 21 rue Fournier, à Clichy-la-Garenne (92). Ces installations sont soumises à autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Les 8^e, 17^e et 18^e arrondissements sont inclus dans le rayon d'affichage des 3 kilomètres fixés par la réglementation.

Cette autorisation est d'abord subordonnée au résultat d'une enquête publique à l'issue de laquelle le Préfet délivrera un arrêté portant autorisation. En vertu du code de l'environnement, la demande d'autorisation est accompagnée d'une étude d'impact et de dangers sur l'environnement et la santé publique. Sur le plan de la sécurité, divers scénarios d'accidents ont été étudiés et les mesures prises pour maîtriser ou prévenir les risques d'incendie, de pollution de l'air, des eaux ou des sols, sont anticipées.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

11°/ Mme Catherine LECUYER, Conseillère de Paris en charge des affaires scolaires du 8^e arrondissement, présente un projet de subventions de 1.860.573,12 euros et de convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Pour l'année 2014-2015, la ville de Paris lance une consultation en procédure adaptée pour un marché à bons de commande relatif à la mise en œuvre des ateliers périscolaires proposés aux 662 écoles publiques, maternelles et élémentaires de la capitale. Cette consultation doit faire l'objet d'une délibération spécifique visant à autoriser la signature des marchés de services correspondants. En complément de ce dispositif, la ville de Paris a lancé un appel à projets éducatifs de manière à développer des activités de proximité locale.

Mme LECUYER regrette la précipitation de la mise en œuvre de cette réforme par la municipalité. Elle souligne les carences du projet de délibération présenté, notamment le mode de recrutement des associations, le manque d'informations statutaires et financières, l'absence de précisions sur le contenu des activités des associations, l'absence

d'évaluation et de contrôle. Elle précise que pour le 8^e arrondissement, seulement deux associations ont été sélectionnées, « l'association sportive et culturelle Monceau » et « l'association compagnie combine ». En conclusion, afin d'obtenir des informations supplémentaires, elle demande aux élus de reporter le vote de cette délibération au prochain conseil.

Mme BARLIS informe le conseil qu'une subvention de 9.000.000 d'euros d'un montant équivalent à l'exercice précédent sera inscrite à l'ordre du jour du conseil de Paris du 7 et 8 juillet 2014. Elle réitère sa proposition de réunir dans le 8^e arrondissement un comité de suivi de l'application de l'ARE.

Mme LECUYER répond que cette réunion sera beaucoup plus pertinente une fois que les travaux du comité de suivi de la ville de Paris seront rendus publics, or ce n'est toujours pas le cas.

M. PACHECO souligne que les représentants de la ville de Paris siègent dans les écoles, que les informations locales ont été à maintes reprises diffusées à l'hôtel de ville, et que dans ces conditions, réunir un comité de suivi dans le 8^e serait inutile.

M. BEIGBEDER rappelle le principe selon lequel toute association subventionnée à hauteur de 50% de ses recettes ne peut pérenniser de manière saine ses activités. Il demande des éléments explicatifs sur les modalités de répartition des subventions ainsi que des informations financières sur les recettes des associations sélectionnées au titre de l'ARE.

Mme BOYER CHAMMARD, tout en reconnaissant le travail exemplaire de l'association sportive et culturelle Monceau auprès des enfants, dénonce l'absence d'informations précises concernant les associations bénéficiaires de la subvention et demande donc le report du vote de cette délibération.

Mme BARLIS informe les élus que toute association sélectionnée par les services de la ville de Paris est auditée de manière rigoureuse, qu'elle doit justifier des diplômes de ses personnels et présenter des documents administratifs et financiers.

Mme d'HAUTESERRE demande que le subventionnement public soit réalisé en toute transparence et que les associations doivent clairement apporter des garanties sur leurs activités.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** à la proposition de surseoir la délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR: 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER, pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **CONTRE: 1** (Mme Corine BARLIS)

12°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8^e arrondissement, pose une question orale à la Maire du 8^e arrondissement relative au fonctionnement de la commission d'attribution des logements sociaux sur le quota de la Maire d'arrondissement,

« Compte tenu de la mise en place d'un système de cotation des demandeurs, de l'anonymisation des demandes de logements sociaux, et du souci des Parisiennes et Parisiens de voir leurs élus travailler dans la transparence, l'opposition municipale souhaite plus particulièrement savoir :

- S'il existe une commission d'attribution des logements sociaux à la mairie du 8^e arrondissement,
- sa composition, et par conséquent la présence ou non de l'opposition au sein de cette commission,
- son fonctionnement,
- le cas échéant, son bilan en termes de nombre et de type de logements attribués depuis sa mise en place.
- Ainsi que le nombre de demandeurs de logements sociaux dans le 8^e arrondissement »

Mme d'HAUTESERRE dans sa réponse déclare :

La mairie du 8^e arrondissement est administrée dans la plus grande transparence. Il y a dans le 8^e, à ce jour, 968 demandeurs de logements pour un nombre total à Paris de 107 959 demandeurs. Le nombre de logements attribués par la mairie du 8^e sous la précédente mandature se répartit comme suit : 2 en 2008, 2 en 2009, 12 en 2010, 4 en 2011, 2 en 2012, 6 en 2013, soit un total de 28 logements en 6 ans.

Mme d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, propose au conseil de créer une commission d'attribution de logements sociaux en toute transparence, dont les membres seraient les suivants : M. Vincent BALADI Adjoint au Maire, Mme Corine BARLIS Conseillère d'arrondissement, Mme Catherine LECUYER Conseillère de Paris, Mme Nathalie AVON Directrice de la 8^e section du CASVP.

Mme BARLIS souhaiterait que des associations travaillant dans le domaine du logement intègrent cette commission.

M. BALADI s'interroge sur les motifs qui conduiraient à sélectionner une association plutôt qu'une autre. Il estime le risque réel qu'une association présente à cette commission favorise les dossiers des personnes dont elle a la charge au détriment des autres. Il remarque également que nombre de ces associations sont subventionnées par la ville de Paris.

Mme BARLIS répond que dans d'autres arrondissements où des commissions se réunissent, les associations qui y siègent signent une charte de fonctionnement intégrant des critères objectifs d'attribution.

Mme d'HAUTESERRE conclut que les élus sont à la fois légitimes et suffisamment compétents et responsables pour étudier les dossiers de candidatures au logement social.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de création d'une commission d'attribution de logements sociaux dans le 8^e arrondissement.

13°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8^e arrondissement, présente le vœu relatif à l'utilisation de carafes et d'eau de Paris lors des séances du conseil du 8^e arrondissement.

« Considérant l'usage peu économe de bouteilles d'eau minérale lors du Conseil d'arrondissement du 8^e du 13 mai 2014 ;

« Considérant la vente de carafe en verre par Eau de Paris au tarif unique de 5.83 euros HT, par multiple de douze, la livraison étant offerte ;

« Considérant la possibilité offerte aux vingt Mairies d'arrondissement de Paris d'acheter le modèle de carafe portant le numéro de leur arrondissement ;

« Considérant qu'un tel achat relève de l'initiative de la Mairie d'arrondissement et dépend de l'Etat Spécial de l'Arrondissement »

Sur proposition de Corine BARLIS, les élus du conseil d'arrondissement demandent à la Maire du 8^e arrondissement d'acheter, au moins, douze carafes en verre estampillées « 8^e arrondissement de Paris » à utiliser pendant les Conseils d'arrondissement et toutes les réunions publiques organisées à la mairie.

Mme d'HAUTESERRE informe Mme BARLIS que les carafes présentes sur les tables du conseil ce soir ont été offertes par le Directeur Général de la société Eau de Paris. En conséquence, elle lui demande de retirer ce vœu. Mme BARLIS accepte.

14°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8^e arrondissement, présente le vœu relatif à la taille de la salle où se tient mensuellement le conseil d'arrondissement.

« Considérant les dimensions de la salle où se tient le conseil du 8^e arrondissement sont trop petites pour recevoir dans de bonnes conditions les élus de la majorité et de l'opposition municipales, les personnels du Secrétariat Général en charge des travaux de l'assemblée, ainsi que le public ;

« Considérant l'absence de système audio dans cette salle, ce qui complique les prises de parole des élus, et ne permet pas d'enregistrer les échanges, ce qui faciliterait grandement le travail de compte-rendu de la séance par les services ;

Considérant le nombre réduit de chaises – au maximum une vingtaine - à destination du public qu'une telle salle peut contenir ;

« Considérant que ce n'est pas la première fois que le public ne peut assister au Conseil d'arrondissement dans de bonnes conditions ;

« Considérant l'existence d'autres salles dans la mairie du 8ème disponibles pour recevoir dix fois par an l'assemblée délibérante du 8^e arrondissement »

Sur proposition de Corine BARLIS, les élus du conseil d'arrondissement demandent à la Maire du 8^e arrondissement d'organiser la tenue du conseil d'arrondissement du 24 juin prochain dans une salle plus grande, pourvu d'un système de micro et d'enregistrement, ainsi qu'un nombre conséquent de chaises afin de recevoir dans de bonnes conditions les élus du Conseil, les services administratifs en charge de la séance, ainsi que le public.

Mme d'HAUTESERRE évoque le réaménagement de la salle du conseil d'arrondissement qui a été réalisé dans le cadre du changement de mandature et qui donne satisfaction aux élus, à l'administration et au public. Concernant la demande sonorisation de la salle qui obligerait de percer des murs au sein d'une salle classée, Mme le Maire présente un devis en date de l'année 2010 qui s'élève à 22 000 euros. La demande de sonorisation n'est donc pas entérinée.

Sur le plan de la communication, M. BALADI informe l'assemblée des améliorations apportées au site internet de la mairie du 8^e ainsi qu'une activité accrue de la mairie du 8^e sur les réseaux sociaux.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M. François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- **ABSTENTION** : **1** (M. Marc PACHECO)

15°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif au stationnement des deux-roues motorisés

Mme d'HAUTESERRE présente ce vœu non inscrit à l'ordre du jour. Mme BARLIS s'oppose à son dépôt contestant son caractère urgent. A la majorité (**12 voix pour et une voix contre**), les élus du conseil autorisent Madame le Maire à présenter son vœu :

« Considérant que 83.000 Parisiens sont propriétaires d'un deux-roues motorisé ;

« Considérant que jusqu'à 150.000 deux-roues motorisés entrent chaque jour dans Paris, soit deux fois plus qu'il y a dix ans ;

« Considérant que le nombre d'emplacements pour deux-roues motorisés reste insuffisant à Paris, alors que 60 % des deux-roues stationnent sur chaussée ;

« Considérant que la charte de bonnes pratiques pour les deux roues motorisés à Paris appelle au discernement des agents chargés du contrôle du stationnement quand le deux-roues stationne sur un trottoir large, sans gêner les cheminements piétons et l'accès aux installations en sous-sol ;

« Considérant qu'en dépit de cette tolérance, 101.085 PV ont été dressés pour stationnement sur trottoirs à Paris en 2011, en hausse de 26 % par rapport à 2010 ;

“ Considérant qu'à proximité de certains lieux publics (gare Saint-Lazare notamment), le stationnement anarchique des deux-roues nécessite la création d'emplacements supplémentaires ;

“ Considérant que le stationnement des deux roues peut être développé sans frais important pour la Ville de Paris, le mobilier d'accroche pour les scooters et motos étant jugé superflu par les usagers ;

Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du 8^e, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris crée d'ici 2020, 50.000 places supplémentaires pour les deux-roues motorisés à Paris.

- **A L'UNANIMITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER, pouvoirs de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de M. Pierre LELLOUCHE à Mme Bérengère de REYNIÈS, de M François LEBEL à Mme Catherine LECUYER, de Mme Eve DESBONNETS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- **ABSTENTION** : **1** (Mme Corine BARLIS)

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.



Mme Jeanne d'HAUTESERRE